L'ASSISTANCE MÉDICALE

DANS

LA GRÈCE ANTIQUE

Hommage de l'auteur
Dr Cambier

BH(2)

22101531339

L'ASSISTANCE MÉDICALE

DANS

LA GRÈCE ANTIQUE

PAR

O. CAMBIER

DOUR

Aux Bureaux des Annales Médico-Chirurgicales du Hainaut

TYPOGRAPHIE A. VAUBERT, GRAND'RUE

1897

BH(2)

Digitized by the Internet Archive
in 2016

333399

https://archive.org/details/b24859849

L'ASSISTANCE MÉDICALE

DANS

LA GRÈCE ANTIQUE

SOMMAIRE

Haute antiquité de la médecine en Grèce. Apollon, Chiron et Esculape. — Les Scythes. — Les médecins dans les armées. — Les Asclepieions et les prêtres d'Esculape. — Les Asclépiades libres ou médecins laïcs. — Les médecins publics et les officines des cités. — Corporations médicales et serment professionnel. — Hippocrate et son œuvre. — Conception morale du praticien.

La médecine est par elle-même l'expression d'un sentiment charitable et véritablement humain, parce que son but est le soulagement de la souffrance. Ceux qui les premiers, en dehors du cercle des affections familiales, ont cherché à guérir leurs semblables devaient être poussés par un véritable altruisme, que n'arrêtaient ni les répugnances instinctives, ni la crainte des contagions.

A une époque très reculée la Grèce avait déjà compté plusieurs de ces bienfaiteurs de l'humanité, et si nous en jugeons par la consécration divine dont ils étaient entourés, leur dévouement et leurs services avaient dû impressionner profondément l'imagination populaire.

Le premier de tous est le centaure Chiron dont la réputation était universelle. On lui attribuait la découverte des plantes médicinales, et l'une d'elles, la centaurée ou gentiane, employée contre les fièvres intermittentes, a toujours continué de porter son nom depuis les âges légendaires.

Suivant la mythologie grecque, Apollon avait confié son fils Esculape à Chiron pour l'instruire dans l'art de guérir les douloureuses maladies des hommes. Bientôt l'élève surpassa le maître : « Tous » venaient à lui, dit Pindare ; soit que leurs membres fussent ravagés » par des ulcères ou blessés dans les combats ; soit que l'excès des

» chaleurs de l'été ou des froids de l'hiver eût accablé leurs forces, il
» les renvoyait tous délivrés de leurs mille souffrances ; il guérissait
» les uns par les douces paroles de la magie ; aux autres il offrait
» d'efficaces breuvages, ou bien il appliquait des simples tout autour
» de leurs membres, ou il tranchait le mal par le fer pour les rendre
» à la santé (1). »

L'esprit fertile des Grecs leur faisait considérer la médecine comme un présent divin et pour mieux en faire sentir les effets bienfaisants ils avaient imaginé, dans leur anthropomorphisme religieux de placer auprès des dieux le médecin Péon, chargé de veiller sur la santé des immortels. Mars, blessé par Diomède au siège de Troie, va se plaindre à Jupiter qui ordonne à Péon d'appliquer sur la blessure du dieu un baume exquis qui doit le guérir sans peine. (Iliade, ch. V. in fine).

Si l'existence d'Esculape ou Asclépios ne semble pas douteuse, il est probable toutefois, que la légende a voulu résumer en lui les premiers efforts des Grecs dans la connaissance de la médecine. Les leçons que le maître reçoit de Chiron, les remèdes qu'il tire du sol et l'utilisation des sources thermales montrent bien l'esprit observateur de la nation. D'autre part l'intervention d'Apollon, dieu du soleil, et l'établissement des Asclépieions semblables aux Sérapéions des prêtres-médecins de l'Egypte prouvent que les Grecs ont puisé dans ce pays et en Orient beaucoup de leurs notions sur l'art de guérir (2).

Un des côtés les plus curieux de l'histoire de la médecine et de l'assistance médicale est la présence en Grèce, fort anciennement, de quelques Scythes très humains et très dévoués qui, à certains moments et à l'occasion surtout de terribles épidémies, vinrent donner leurs soins au soulagement des habitants. Quelle fut la cause de ce mouvement sympathique qui entraîna ces sauvages enfants des steppes vers un pays qui leur était inconnu pour y remplir une mission de bienfaisance ? Tout ce qu'on sait de positif à cet égard, c'est que la Grèce paraît avoir exercé sur ces barbares une sorte d'attraction et que l'accueil bienveillant qu'ils trouvaient dans ce pays favorisait ces relations. Celles-ci persistèrent longtemps après la période quasi-légendaire, car nous voyons le Scythe Anacharsis entreprendre un voyage considérable dans le seul désir de visiter la Grèce et de s'entretenir avec Solon. Chaque année des Scythes se rendaient à Athènes où ils étaient employés soit comme hommes de peine, soit comme gardes municipaux (3).

---

(1) Pindare. 3me Pythique. Trad. de Poyard.

(2) V. à ce sujet Littré. Œuvres d'Hippocrate. Introduction. T. I.

(3) La garde municipale d'Athènes était composée de mille Scythes ou archers que l'on désignait sous le nom de toxotai ou toxotes à cause de leur habileté à lancer des flèches. Leurs chefs s'appelaient toxarques. On a prétendu

On y avait religieusement conservé le souvenir d'un Scythe fameux nommé Toxaris qui, au moyen de remèdes spéciaux, était parvenu à débarrasser les Athéniens du fléau de la peste. Ses services devaient avoir été très importants, si l'on considère qu'il fut proclamé dieu-sauveur et qu'on érigea un temple en son honneur. Tous les ans on sacrifiait un cheval blanc à celui que le peuple appelait le médecin étranger (Xénos Iatros). Cette coutume existait encore du temps de Lucien, au IIe siècle de notre ère (1).

Un autre Scythe non moins fameux fut Abaris dont l'existence est restée assez mystérieuse. Les uns le font vivre avant la guerre de Troie, les autres, avec plus de vraisemblance, du temps de Pythagore. Il était prêtre d'Apollon hyperboréen et la superstition populaire prétendait qu'il tenait du dieu une flèche d'or qui lui donnait le pouvoir des enchantements et, grâce à laquelle, il se transportait où il le voulait. La légende le rangeait parmi les plus grands bienfaiteurs de l'humanité parce qu'il avait délivré plusieurs peuples de la Grèce des maladies et des épidémies qui les désolaient (2).

Les Grecs paraissent avoir été les premiers à organiser l'assistance médicale dans les armées. Suivant ce que dit Homère, il se trouvait dans les rangs, des frères d'armes expérimentés, sachant retirer les traits ou autres corps durs des blessures, faire les pansements et au besoin pratiquer certaines opérations chirurgicales. Lorsque des épidémies éclataient ces praticiens donnaient leurs soins aux malades. Dans l'accomplissement de leurs fonctions, ils se faisaient aider par des esclaves exercés qui, au besoin, rendaient de grands services et ne ménageaient pas leur dévouement.

Dans l'Iliade, Achille et Patrocle possèdent de sérieuses connaissances médicales ; ce dernier sait nettoyer les blessures et appliquer des appareils salutaires qu'Achille lui a enseignés et qu'il a appris lui-même du bon centaure Chiron. Si Homère ne parle que d'une manière indirecte des talents du bouillant fils de Thétis dans l'art de guérir, il ne parait guère douteux que, sous ce rapport, sa réputation était

---

que ces hommes étaient des esclaves qu'on faisait venir de la Scythie, mais cette opinion s'accorde mal avec leurs fonctions de gardiens de l'ordre public. Ils campaient, en toute liberté, sur le marché ; plus tard, on les logea à l'aréopage. Ces soldats étaient sans doute des mercenaires, comme les Suisses au siècle dernier. Ils étaient engagés contre paiement d'une somme d'argent pour un temps déterminé. Il y avait aussi à Athènes un autre corps de deux cents Scythes à pied.

(V. A. Boeckh. — Economie pol. des Athéniens. T. I. p. 341 et 412).

(1). — Lucien. — Le Scythe I et II. — Voir aussi Paul Girard. — L'Asclépieion d'Athènes, p. 111. On a découvert il y a quelque temps, à Athènes, trois inscriptions relatives au temple érigé en l'honneur du *Héros-médecin Toxaris*. Voir à ce sujet S. Reinach. — pp. 71 et 72. *Traité d'épigraphie grecque.*

(2) Diogène Laert. L. I. § 109.

aussi bien établie que sa bravoure. Parmi les épaves de la céramique grecque, qui ont été respectées par le temps, figure au musée de Berlin une coupe du Vme siècle avant notre ère, signée du peintre Sosias, dans l'intérieur de laquelle on voit représenté Achille bandant le bras de Patrocle. L'opérateur croise la bande de toile avec grande attention et tout porte à croire qu'il fait ce qu'on nomme aujourd'hui des renversés. « La scène n'est point empruntée à l'Iliade, disent les auteurs de l'histoire de la céramique, sans doute elle est prise dans quelqu'un des nombreux poèmes moins importants relatifs au cycle troyen. Patrocle tend son bras nu à Achille qui panse en la serrant dans un bandage la blessure de son ami. L'attention d'Achille, toute empreinte de tendresse, se peint dans son œil fixe et bien ouvert » (1). Mais les deux médecins guerriers sont surtout Podalire et Machaon, surnommés les divins fils d'Esculape, enfant d'Apollon ; l'un et l'autre font des prodiges de valeur sur le champ de bataille et se portent au secours de ceux qui tombent dans la mêlée. Machaon est lui-même blessé dangereusement d'un coup de flèche à l'épaule. Ce malheur est une cause de grand émoi parmi les Grecs qui craignent de perdre un homme aussi précieux : « Un médecin tel que lui, s'écrient-ils, en le transportant vers » les vaisseaux, vaut mieux que des bataillons entiers dans une armée, » car il sait arracher et couper les traits qui sont dans les plaies et, » par des appareils admirables il apaise les douleurs des blessés » (2).

On est porté à croire que ces hommes dévoués exerçaient leur art uniquement par amour du bien, tout en partageant les dangers et les fatigues de la guerre. Nulle part, en effet, il n'est question de rémunération ou de présents comme récompense de leurs soins.

Podalire et Machaon sont mentionnés parmi les plus anciens Asclépiades. Il semble que le premier ait répandu ses connaissances médicales en Asie Mineure et le second dans le Péloponèse. Les médecins de l'école hippocratique ne manquaient jamais de rappeler la présence de leurs deux illustres collègues au siège de Troie et les services qu'ils avaient rendus aux Grecs dans cette circonstance. C'était un titre de gloire dont la corporation était très fière et qu'elle invoquait quand ses intérêts étaient en péril (3).

Plus tard, lorsque les armées furent composées en grande partie de troupes mercenaires, l'usage prévalut de leur adjoindre des médecins et des gardes-malades rétribués par l'État. Il arrivait aussi, que des personnes désirant s'initier à la pratique chirurgicale ou étudier de près les maladies qui sévissaient souvent dans les camps, s'offraient pour accompagner gratuitement les expéditions. C'est dans ces condi-

(1) Hist. de la céramique grecque par M. O. Rayet et M. Collignon. p. 186.

(2) Iliade. Chant XI.

(3) Lorsque les Athéniens songèrent à faire une forteresse de l'île de Cos, l'antique sanctuaire de la médecine, Thessalus, fils d'Hippocrate, défendit la cause des Asclépiades et proclama leur conduite héroïque devant Troie. La requête de Thessalus est rapportée dans les œuvres d'Hippocrate. Edit. Littré T. IX.

tions qu'Hippocrate envoya son fils Thessalus, servir à ses frais personnels, en qualité de médecin d'armée, dans l'expédition des Athéniens en Sicile. (415-413, av. J.-C.)

La conduite du jeune praticien fut digne des plus grands éloges, car en récompense de son dévouement, l'Etat lui décerna une couronne d'or, distinction suprême accordée au mérite.

Sparte avait à sa solde des médecins et chirurgiens habiles qui soignaient les malades et les blessés (1). Il est probable que ces officiers de santé étaient recrutés parmi les étrangers, car on ne voit nulle part qu'il aurait existé des écoles de médecine chez les Lacédémoniens. Un passage des Helléniques de Xénophon vient d'ailleurs confirmer cette supposition. Nous y voyons, en effet, que le roi Agésilas, à la suite d'une rupture d'une veine de la jambe, pendant son expédition contre Thèbes, fut opéré à Mégare, par un médecin Syracusain, qui, sans doute, faisait partie de l'armée (2).

Mentionnons aussi en passant la fameuse table en bronze d'Idalion, où il est question de récompenses accordées à un médecin et à ses aides pour soins donnés aux blessés dans des combats.

Cette organisation du service médical militaire n'était pas particulière à la Grèce. Les Carthaginois payaient des praticiens et des infirmiers, chargés de donner des soins aux soldats mercenaires. Diodore de Sicile rapporte qu'au siège de Syracuse par Imilcar, en l'an 405 avant notre ère, une peste affreuse éclata dans le camp. La gravité du fléau et la rapidité de la mort rendaient inutile le secours des médecins. Ceux-ci et les gardes-malades furent eux-mêmes victimes de la contagion et le mal devint alors sans remède (3). Enfin, on peut conjecturer d'un passage de la Cyropédie que les Mèdes et les Perses, dès le VIe siècle avant notre ère, possédaient aussi des médecins à la suite de leurs armées (4).

Dans un pays comme la Grèce, où la population n'était pas très dense et où les guerres entre les différents États étaient fréquentes, il fallait se montrer parcimonieux de la vie des citoyens ; aussi, soit par nécessité, soit même par esprit d'humanité, les belligérants s'accordaient-ils facilement des suspensions d'armes, afin que, de chaque côté, on pût relever et soigner les blessés. Les médecins et leurs aides s'occupaient alors des pansements et remettaient sur pied ceux qui moins sérieusement atteints pouvaient encore reprendre leur place dans les rangs.

Les Grecs montraient beaucoup de sollicitude à l'égard de leurs soldats blessés ou malades. A Athènes, ceux que la guerre avait rendus invalides étaient entretenus aux frais de l'État. Jamais, même dans les circonstances les plus critiques, on n'abandonnait le frère

(1) Xénophon. — Rép. de Sparte. Ch. XIII § 4.
(2) Xénophon. — Helléniques. Liv V. Ch. IV. § 31.
(3) Diodore de Sicile. — Liv. XIV. 71.
(4) Xénophon. — Cyropédie. Liv. 1. Ch. VI. § 9.

d'armes impotent ou valétudinaire. Quand l'armée des Dix Mille, sous la conduite de Xénophon, arriva devant Cotyore, colonie de Sinope, après avoir franchi en huit mois, l'énorme distance qui la séparait de Babylone, le premier devoir des chefs fut de faire déposer les malades chez les habitants et de les faire soigner moyennant payement. La partie valide des troupes alla camper dans les environs afin de ne pas être à charge de la ville. Leur conduite reçut l'approbation des Sinopiens qui ordonnèrent aux Cotyorites de fournir les secours qui dépendaient d'eux.

A Byzance, Xénophon rencontra un protecteur dévoué dans la personne du lacédémonien Cléandre, gouverneur de la ville. Il prit soin des malades et contraignit les habitants à les loger chez eux (1).

Le service sanitaire était sans doute fort imparfait et ne ressemblait que de très loin à nos ambulances modernes, cependant il faut y voir un réel progrès et une première tentative pour humaniser en quelque sorte les guerres et leur enlever le caractère atroce des grandes tueries des peuples d'Orient dans l'antiquité. Il est en effet évident que l'assistance médicale sur les champs de bataille entre Grecs, rendit les luttes moins meurtrières et moins barbares ; elle leur fournit de plus l'occasion de faire d'utiles observations qui contribuèrent surtout à l'étude de l'art chirurgical. Dans son traité du médecin, Hippocrate recommande vivement aux jeunes praticiens de suivre les armées de mercenaires et de s'exercer à extraire le fer et les autres corps étrangers des blessures, parce que, dans les villes, dit-il, on a rarement des cas de cette espèce à étudier. On a vu plus haut que lui-même prêcha d'exemple en envoyant son fils en Sicile où il s'y distingua.

L'influence bienfaisante d'Esculape s'étendit non seulement dans les camps, mais aussi dans le domaine ordinaire de la vie. Déjà, à une époque presque légendaire, les Grecs avaient senti le besoin de fonder en l'honneur du dieu de la médecine des sanctuaires, connus sous le nom d'Asclépieions, où les malades de toute condition venaient demander le soulagement de leurs souffrances. Les profanes conservaient la conviction que les guérisons étaient dues à une influence surnaturelle et miraculeuse, mais, en réalité les prêtres-asclépiades, qui desservaient ces temples, pouvaient s'attribuer le mérite de ces cures par une connaissance sérieuse des diverses affections qu'ils avaient fréquemment sous les yeux. Leurs observations soigneusement consignées, contrôlées par une pratique journalière et transmises pendant des siècles à leurs successeurs, devinrent la base de cette science médicale qui brilla en Grèce d'un si vif éclat. A ce titre, l'étude des Asclépieions offre un double intérêt pour l'histoire de

(1) Xénophon — Anabase. Liv. V. Chap. V, §§ 8 et 9; id. Liv. VII. Ch. II. § 2.

l'assistance, parce qu'ils furent les berceaux de la médecine et la première ébauche de nos établissements hospitaliers.

Un culte qui compatissait aux douleurs humaines ne pouvait manquer de devenir très populaire en Grèce et dans les nombreux pays de race hellénique. On vit des Asclépieions s'élever un peu partout, à la faveur et sous la protection des municipalités ; la ville de Cyrène, sur la côte d'Afrique, eut même un de ces établissements qui fut justement célèbre. Le plus ancien était celui de Titane, près de Sicyone, dans le Péloponèse. En Asie Mineure ceux de Lampsaque, de Pergame, de Smyrne, de Cnide, de Cos, de Rhodes et de Carpathos acquirent aussi une grande renommée. Dans la Grèce proprement dite, la foule des patients se pressait surtout à Epidaure et à Athènes. Cette dernière possédait en l'honneur du dieu guérisseur deux temples, l'un et l'autre construits sur la partie méridionale de l'Acropole. Les fouilles organisées, en 1876 et 1877, par la Société Archéologique d'Athènes ont mis à découvert les ruines de l'un d'eux ainsi qu'une quantité considérable de bas-reliefs, de stèles, d'inscriptions et de documents qui ont permis à M. Paul Girard de reconstituer la physionomie si vivante de ces sanctuaires encore assez peu connus jusque dans ces derniers temps (1). Un troisième Asclépieion existait aussi au Pirée, mais on n'a sur lui que des renseignements peu précis.

L'emplacement des Asclépieions n'avait pas été laissé au hasard ; tout dénote, au contraire, dans leur situation un choix judicieux et une entente parfaite des lois de l'hygiène appliquées au traitement des malades. Assises sur de riants coteaux, ces constructions recevaient les effluves salutaires de la mer ou des forêts de cèdres et de sapins qui les abritaient en hiver des vents trop violents, et, en été, des chaleurs trop ardentes du soleil. A Epidaure, de vieux cyprès apportaient dans l'enceinte sacrée une fraicheur bienfaisante. De même aussi, à Titane le temple s'élevait au milieu d'un bois mystérieux dont la douce tranquillité appelait le calme et le repos. Très souvent, à proximité de l'édifice, jaillissaient des eaux froides ou thermales douées de vertus curatives. Les prêtres-asclépiades les faisaient boire aux malades ou leur en ordonnaient l'usage sous forme d'ablutions et de bains (2).

Rien n'était négligé pour procurer aux visiteurs la joie de vivre, l'air pur et les soins de propreté, tous éléments sans lesquels la médecine resterait impuissante. Laissons un instant la parole à M. Paul Girard et suivons-le dans la description si vive et si colorée des Asclépieions et particulièrement de celui d'Athènes qu'il a vu sortir de terre au moment des fouilles : « Exposé au midi, abrité par » le rocher de l'Acropole des vents qui, passant sur le Pentélique et

(1) Paul Girard. L'Asclépieion d'Athènes d'après de récentes découvertes. Paris, E. Thorin. 1882.

(2) L'eau a toujours joué un grand rôle dans la médecine primitive des temples. On l'appelait la servante et l'auxiliaire du dieu.

» le Parnès, souvent couverts de neige en hiver, viennent glacer la » ville d'Athènes, il était merveilleusement propre à assurer aux » malades ce bien-être qui est un premier remède. Tous les établis- » sements de ce genre étaient d'ailleurs disposés de manière à ce que » l'air y fût salubre et vivifiant. Tantôt ils étaient situés sur des » éminences (1), tantôt on les cachait dans des gorges boisées toutes » pleines d'âcres senteurs. Rien d'enchanteur comme le site de » l'Amphiaraion, tel qu'il nous apparaît encore aujourd'hui. Le » temple et ses dépendances étaient bâtis dans un vallon étroit, sur » le bord d'un torrent ; d'épais bouquets d'arbres protégeaient le sanc- » tuaire. L'eau courante, la verdure et la bonne odeur de pins qui » parfume l'air, font encore de ce ravin, que les modernes appellent » Mavrodilissi, un charmant lieu de repos. Si l'Asclepieion d'Athènes » manquait de cette pittoresque parure que donnent aux monuments » de beaux ombrages, il rachetait ce désavantage par sa position » élevée. De ses deux terrasses, on découvrait la plaine d'Athènes » jusqu'au golfe de Phalère, Egine et les montagnes lointaines de » l'Argolide. Quand on parcourt aujourd'hui les ruines du sanctuaire, » qu'on se promène parmi ces marbres dorés, seuls restes de tant » d'édifices, on comprend bien tout ce que devaient avoir de récréant » pour les malades ce magnifique panorama, ce chaud soleil et cet » air pur qui, de nos jours encore, baigne l'Attique et dont la trans- » parence étonne » (2).

Ce n'était donc pas sans raison que les Grecs avaient associé à Asclépios sa fille Hygieia. La sculpture antique nous la représente sous les traits d'une femme saine et robuste symbolisant le bien-être que procure la santé ; dans sa main droite elle tient un sceptre montrant par là qu'elle est la reine de la médecine.

Les Asclépieions, de même que tous les autres lieux réservés au culte étaient placés sous la protection de la Cité. Les prêtres d'Esculape exerçaient ainsi une véritable magistrature d'ordre religieux, ayant dans ses attributions l'assistance médicale des temples. Ceux-ci possédaient une organisation très complète ; ils avaient des revenus particuliers et un trésor privé provenant surtout des offrandes faites au dieu par ceux qui venaient implorer son secours.

Une commission composée de fonctionnaires municipaux administrait ces biens et recevait les comptes des ministres du culte à l'expiration de leurs mandats.

Ces espèces de dispensaires sacerdotaux étaient construits et dotés en partie par l'État, en partie par la générosité de riches particuliers (3).

Ceux-ci faisaient quelquefois exécuter à leurs frais, des travaux d'amélioration ou de réparation pour que les malades fussent mieux

---

(1) Plutarque. — Questions romaines. 94

(2) Paul Girard. — L'Asclépieion p. 76.

(3) S. Reinach. — Traité d'épigraphie grecque, p. 67.

abrités et reçussent sous les portiques tout le confort nécessaire. On voit, par exemple, d'après une inscription trouvée dans les dernières fouilles de l'Asclépicion d'Athènes, qu'un nommé Dioclès, prêtre d'Esculape et d'Hygie, après l'expiration de sa charge, fut autorisé par le Conseil à exécuter des réparations à la toiture du propylée, où se tenaient les visiteurs et à faire graver sur une stèle de marbre le souvenir de sa libéralité, afin que d'autres suivent son exemple (1).

On lit sur une autre plaque de marbre qu'un certain Télémachos avait consacré un autel à Asclépios. Il résulte de ce même document que d'autres personnes s'étaient encore signalées par leurs libéralités.

A une époque relativement récente, c'est-à-dire au quatrième siècle avant notre ère, le prêtre d'Asclépios était nommé pour un an au moyen d'un tirage au sort entre candidats figurant sur une même liste. On ignore qu'elle était la façon de procéder plus anciennement, mais, d'après ce qu'on sait, il est permis d'affirmer que ces fonctions se donnaient à des citoyens jouissant d'une grande considération et étaient l'occasion de dépenses onéreuses. Les petits bénéfices tels que les gâteaux, les fruits et la chair des victimes, allaient au personnel inférieur du temple et rien ne prouve que le prêtre y avait sa part. Les dons de quelque valeur étaient inventoriés, les peaux des animaux immolés se vendaient publiquement et le prix constituait une partie des revenus de l'État.

L'inscription connue sous le nom de décret d'Oropos, montre avec quel soin le trésor d'un temple antique était protégé contre les détournements par la surveillance d'un certain nombre de fonctionnaires indépendants les uns des autres. Trois commissaires élus par le peuple recevaient le trésor des mains de ses gardiens ordinaires, les *hiérarchai* ; d'autres magistrats, les polémarques et les *catoptai*, ou inspecteurs assistaient à la réception des fonds et à la transmission des pouvoirs. Le poids des objets de métaux précieux était soigneusement indiqué, le prêtre ne pouvait sans une autorisation transformer en lingot les débris d'or ou d'argent, et jusqu'aux pièces de monnaies déposées par les fidèles, il devait en rendre compte.

Les sanctuaires possédaient des revenus particuliers ; les capitaux disponibles étaient placés et, quant aux biens-fonds, nous savons par les tables découvertes à Héraclée qu'ils étaient affermés.

Ces détails, qui peuvent paraitre ici superflus, ont cependant leur importance parce qu'ils font voir que la fraude n'était guère possible dans la gestion d'un Asclépicion et que le prêtre devait remplir sa charge avec une entière probité. Si quelques décrets nous parlent de récompenses accordées à des médecins publics qui se sont signalés par leur zèle à soigner les malades et par leur désintéressement ; en revanche, les inscriptions relatives aux prêtres-asclépiades ne contien-

(1) P. Girard. — L'Asclépicion, pp. 6 et 13.

nent que des paroles élogieuses en l'honneur de ceux qui s'étaient pieusement acquittés de leurs fonctions (1).

En quoi celles-ci consistaient-elles ? On sait déjà qu'elles comportaient la gestion financière du sanctuaire. Comme administrateur d'un établissement où devait régner l'hygiène, il était obligé de faire entretenir les lieux en parfait état de propreté. C'est ce qui résulte d'une inscription trouvée en Asie Mineure dans les ruines d'un Asclépieion. Son devoir était aussi de veiller à ce que les galeries où se réunissaient les malades fussent convenablement abritées et aérées ; et, en général, d'observer toutes les prescriptions de salubrité si nécessaires dans des salles où se pressait chaque jour une foule de personnes atteintes d'affections infectieuses.

Le nombre des fidèles entourant le puits sacré était parfois, au dire d'Aristide, si considérable, qu'on eût dit un essaim d'abeilles se poussant et se bousculant, ou bien encore des mouches autour d'une jatte de lait(2). D'autres soins de la même espèce incombaient encore au prêtre, tels que le renouvellement fréquent de la provision de feuilles sèches sur lesquelles s'étendaient les visiteurs pour passer la nuit d'incubation, les fumigations d'encens ou d'autres matières résineuses afin de purifier l'air vicié des salles.

Un tel emploi n'avait certes rien d'enviable, et malgré le prestige honorifique dont il était entouré, il fallait être doué d'un grand esprit de sacrifice pour le remplir sans défaillance durant l'espace d'une année. Qu'on se figure, en effet, ce cortège continuel de douleurs humaines, cet envahissement des portiques par ces théories de gens tremblant la fièvre, couverts d'ulcères hideux, les paupières et les yeux ravagés par l'ophthalmie purulente, si fréquente en Grèce et surtout à Athènes, et l'on aura une idée du dévouement de tous les instants exigé de ces prêtres-asclépiades, qui s'imposaient comme devoir de vivre dans cet enfer que n'eût pas rêvé le Dante.

Ne nous est-il pas permis de penser aussi que ces personnes secourables ressentaient une profonde pitié à la vue de ces infortunés et qu'elles s'efforçaient de les réconforter par des paroles d'encouragement et d'espoir ? Nous savons par Aristophane (3) que parents et amis soutenaient le malade dans son pieux pèlerinage. S'il venait à guérir, chacun voulait l'embrasser ; c'était alors des congratulations sans fin auxquelles le prêtre prenait naturellement la plus grande part parce que les succès obtenus faisaient honneur à son sanctuaire.

L'Asclépieion ouvrait ses portes au riche comme au pauvre, à l'homme libre aussi bien qu'à l'esclave. Chacun faisait au dieu une offrande proportionnée à ses moyens, et, si l'on en juge par l'intéres-

---

(1) P. Girard. — L'Asclépieion, pp. 20 et 25.

(2) Aristide. — I. p. 412. — V. aussi P. Girard. L'Asclépieion p. 74.

(3) Aristophane. — Plutus vers 730 et sts.

sante scène de la guérison de Plutus, dans Aristophane, la grande majorité des malades se composait de gens de condition fort modeste, ne pouvant apporter que des gâteaux, de la fleur de farine et des figues sèches. Les indigents se contentaient de déposer de petites terres cuites achetées comme les ex-voto à la porte du temple, représentant le bœuf, le mouton, le cheval ou le coq qu'ils ne pouvaient offrir en réalité à Esculape. Ces figurines se retrouvent également dans d'autres temples(1). On sait que les Locriens trop pauvres pour sacrifier un bœuf plaçaient sur l'autel un citron supporté par quatre petits bâtons, image naïve du corps et des jambes de l'animal.

Le culte fut toujours pratiqué en Grèce, sous une forme très égalitaire. Dans les cérémonies religieuses, on ne connaissait pas de distinction de classes entre citoyens. L'esclave accompagnait son maître parce qu'il était censé faire partie de sa famille ; aussi voyons-nous Carion s'installer confortablement sur un lit de feuilles auprès des malades. Aristophane se serait bien gardé de faire pareille offense au sentiment public, si la condition de l'esclave aurait dû l'exclure du sanctuaire. Il semble même qu'Asclépios ait toujours passé pour être le protecteur de la classe servile. Les fêtes d'Esculape célébrées à Lampsaque duraient plusieurs jours pendant lesquels on accordait un repos général aux esclaves (2).

A Rome, son temple érigé dans une île du Tibre, était le seul lieu où l'esclave malade et infirme trouvait un asile et une protection. Les Grecs, plus humains et animés d'un esprit large et bienveillant, accueillaient non seulement leurs serviteurs dans les Asclépieions, mais nommaient même un esclave public pour faire partie de la commission administrative de ces sanctuaires. Un décret relatif au temple du Divin-Médecin, à Athènes, nous apprend que le peuple réuni dans une assemblée solennelle nommait l'esclave délégué au comité de surveillance. Les mêmes formalités étaient remplies lorsqu'il s'agissait des Asclépieions (3).

Tout porte à croire que la sollicitude d'Esculape s'étendit aussi aux étrangers. On l'appelait le plus humain et le plus philanthrope des dieux et sa renommée était connue des Grecs et des barbares. En Asie Mineure, les Lyciens, les Assyriens et les Perses avaient accès dans les sanctuaires où ils se soumettaient avec les autres suppliants au traitement des prêtres-guérisseurs.

Celui qui venait implorer le secours d'Asclépios devait observer certains rites à commencer par la purification au moyen de l'eau sacrée. Après les ablutions d'usage, on consumait aux feux de Vulcain ou d'Héphaistos, des gâteaux et d'autres menues offrandes. Les gens de condition aisée sacrifiaient ensuite une victime, un porc, un bélier

---

(1) Voir Paul Girard. L'Asclépieion, p. 115. V. aussi J. Martha. Catalogue des figurines en terre cuite du musée de la société archéologique d'Athènes.

(2) Paul Girard. — V. p. 51.

(3) V. Paul Girard. — L'Asclépieion, p. 59.

ou un coq ; mais, comme on l'a vu plus haut, cette dévotion n'était pas exigée, les pauvres se contentaient de donner des galettes au miel et au vin ou simplement de déposer sur l'autel la figurine de l'animal qu'on désirait consacrer. Les devoirs accomplis, le visiteur se rendait sous le parvis du temple pour y passer la nuit d'incubation pendant laquelle le dieu était censé révéler en songe au malade le remède qui convenait à sa guérison. Au lever du soleil, le prêtre parcourait les portiques, interrogeait les fidèles, interprètait les conseils d'Esculape et prescrivait le traitement à suivre. Parfois il préparait lui-même le médicament qu'il administrait au patient séance tenante (1).

Le souvenir des cures les plus remarquables était conservé sur le marbre et dans les archives où l'on mentionnait les noms des maladies ainsi que les méthodes employées, en sorte que ces renseignements constituaient une médecine traditionnelle et empirique. Les fidèles témoignaient leur reconnaissance à Esculape en suspendant aux murs des sanctuaires des ex-voto figurant les diverses parties du corps qui avaient été soignées ou guéries. Les inventaires des Asclépieions relatent surtout un grand nombre d'objets consacrés à la guérison de maladies d'yeux. Cette ophtalmie, appelée *trachôme*, était originaire d'Égypte et s'était répandue dans toute la Grèce où elle est encore assez fréquente (2). Strabon et Pausanias rapportent que les observations des prêtres-asclépiades étaient consignées avec beaucoup de soin, notamment à Tricca, à Epidaure et à Cos. Suivant la tradition, les modèles fournis par les ex-voto, de même que les registres de ce dernier temple auraient servi aux premières études anatomiques et médicales d'Hippocrate (3).

La question de savoir si les prêtres-guérisseurs étaient de véritables praticiens ne peut paraître douteuse si on la rattache à l'histoire de la médecine elle-même, dont l'origine est essentiellement religieuse. C'est d'ailleurs sous cette forme qu'elle se présente à la naissance de toute civilisation. En Grèce, pendant des siècles, elle resta confinée dans les Asclépieions où elle était exercée par les ministres du culte

---

(1) V. Aristophane. — Plutus. Le récit de l'esclave Carion.

L'usage de dormir dans les lieux consacrés s'est perpétué sous le christianisme. L'archange St-Michel remplaça Apollon et Esculape. Deux églises qui prirent le nom de Michaelons et dont l'une fut fondée par Constantin devinrent de chaque côté du Bosphore, le refuge des malades auxquels l'archange se montrait et prescrivait des remèdes. (*v. Diction. us. des sciences médicales par les docteurs Dechambre, Duval et Lereboullet*, au mot *Asclépieion*). Dans le terrain déblayé par la société archéologique d'Athènes, lors des fouilles de l'Asclépieion, on a découvert des substructions d'églises byzantines qui avaient sans doute remplacé les deux sanctuaires du paganisme ; de plus, la grotte d'où s'échappait la source sacrée a été transformée dans la suite en chapelle. (V. P. Girard. — L'Asclépieion, p. 5).

(2) Platon. — Gorgias, 50.

(3) V. S. Reinach. — Traité d'épigraphie grecque, p. 72. — E. Curtius. Histoire grecque. Trad. Bouché-Leclercq. T. V. p. 173. — P. Girard, id. pp. 114 et 115.

d'Esculape. D'autres divinités, mais en nombre assez restreint, partageaient la réputation du dieu de la médecine ; il y avait notamment à Délos le grand sanctuaire d'Apollon qu'on allait consulter en cas de maladie. Les prêtres de ces temples furent donc, très anciennement, les principaux sinon les seuls médecins grecs connus, comme cela peut se conjecturer d'un passage de l'historien Théopompe (1). Bien plus, il faut admettre avec M. Littré, qu'à une époque fort reculée, les Asclépieions étaient non seulement des temples, mais aussi des écoles où l'on s'instruisait dans la science médicale. Les plus célèbres, à l'apparition d'Hippocrate, étaient celles de Cyrène, de Rhodes, de Cnide et de Cos. Les méthodes curatives et opératoires restèrent longtemps le secret des familles sacerdotales qui se les transmettaient de père en fils, mais, dans la suite, on accepta d'autres personnes qui reçurent l'initiation et firent partie de la famille des Asclépiades, c'est-à-dire de la corporation de ce nom, car il serait absurde de supposer, vu le nombre très considérable d'Asclépieions répandus dans tous les pays de langue grecque, que ces établissements eussent été desservis par les membres d'une même famille (2). On comptait des Asclépiades partout où il existait un temple d'Esculape, ce qui autorise à penser que le recrutement des prêtres-guérisseurs se faisait dans ce collège.

Grâce à leur union fraternelle et religieuse ils parvinrent à concentrer parmi eux le monopole à peu près exclusif de la profession médicale. A l'exemple des prêtres de l'Égypte, ils soignaient les malades en dehors du temple. Ils parcouraient aussi le pays, surtout en temps d'épidémie, et, c'est pour ce motif, qu'on les appelait quelquefois médecins ambulants ou *périodeutes* (3).

Le génie grec se sentant trop à l'étroit dans l'atmosphère des sanctuaires d'Esculape chercha de bonne heure à s'affranchir de l'influence sacerdotale. Certains Asclépiades fondèrent des corporations libres, créèrent des écoles et propagèrent leurs connaissances dans le monde profane. La séparation ne porta pas atteinte au culte d'Asclépios, qui resta, comme on l'a vu, protégé par les pouvoirs publics ; mais, l'autorité scientifique des prêtres-guérisseurs finit par en souffrir devant les progrès de la médecine laïque. A l'époque de leur décadence, les Asclépieions étaient devenus des lieux de pèlerinage où les suppliants recevaient toujours des soins élémentaires, mais où ils attendaient surtout un retour à la santé dans leur foi en Esculape. Alors, il arriva souvent que les fonctions de prêtre étaient remplies par des personnes dévouées ou simplement désireuses d'acquérir un titre fort honorable et très recherché. Cependant, autant qu'on peut en juger, la transformation fut lente ; des inscriptions du IIIme siècle

(1) V. Dictionnaire Encycl. des sciences médic. au mot Asclépiades.
(2) Hippocrate. — Edition Littré. T. I. Introduction.
(3) V. Littré. — Œuvres d'Hippocrate. T. I.

avant notre ère font encore mention de la qualité de médecins donnée à des ministres du sanctuaire et même à de simples zacores ou sacristains. Enfin, il est probable, que le personnel des temples d'Asclépios se faisait aider par des médecins publics ou privés, parce qu'il ne fallait pas, pour la bonne réputation du dieu, laisser au hasard, l'accomplissement de la guérison des fidèles (1).

En résumé, cette institution, malgré les imperfections inhérentes à sa haute antiquité, occupe un place importante dans l'histoire de l'assistance en Grèce, et la grande popularité dont elle a toujours joui prouve assez qu'elle répondait à un sentiment bienveillant de la nation envers les souffrants et les malheureux. « La condamnation » prononcée contre elle, dit M. P. Girard, nous semble mal fondée. » Avec ses vastes portiques mis à la disposition des malades, avec » son prêtre et tout son personnel sacré chargé de recevoir les » suppliants et de veiller à leur bien-être, l'Asclépieion, au quatrième » siècle, nous apparait comme un établissement de bienfaisance fonc- » tionnant sous le regard de la divinité, avec le concours et les encou- » ragements de l'État. C'est, quoi qu'on en ait dit, un hôpital à la fois » civil et religieux, où les riches viennent chercher d'utiles conseils, » où les pauvres trouvent un asile, où les médecins eux-mêmes se » rendent, pour puiser de salutaires inspirations et placer leur art » sous le patronage du dieu qui en est l'inventeur. C'est là ce qui, de » tous les temples anciens, fait de l'Asclépieion un des plus originaux, » un de ceux qu'il est le plus intéressant de connaître et d'étudier » (2).

L'esprit vif et pénétrant des Grecs les portait à l'étude des phénomènes naturels. Epris de l'amour du bien et du beau, ils pensaient que le bonheur de l'homme consiste dans une satisfaction complète de l'intelligence et du corps, idée que Juvénal traduisit plus tard par une maxime restée célèbre : « *mens sana in corpore sano.* » La philosophie embrassait, suivant eux, tout ce qui concourt à la réalisation de cette vérité, c'est pourquoi la médecine devint, au même titre que l'hygiène et la gymnastique, la préoccupation des penseurs, parce qu'ils voyaient en elle un moyen de rétablir l'ordre naturel troublé et de procurer le beau plastique, expression vivante de la santé et du calme de l'âme. « Parmi les sciences naturelles, dit E. Curtius, c'est surtout » la médecine qui avait les relations les plus étroites avec la culture » générale. Après avoir été longtemps cultivée dans les écoles des » Asclépiades, comme une sorte de profession technique reposant sur » une expérience héréditaire, elle fut délivrée du monopole sacerdotal, » mêlée à la vie civile, et put étendre ses perspectives. On chercha à » fixer les règles d'une hygiène scientifique ; on rechercha l'influence » des différents aliments et des divers genres de vie, et l'on créa ainsi

(1) V. P. Girard. — L'Asclépieion. p. 35.
(2) P. Girard. — L'Asclépieion. p. 126.

» une nouvelle science, qui ne se bornait pas à traiter telle ou telle » maladie, mais qui visait plutôt à fortifier et à conserver l'orga- » nisme humain tout entier » (1).

Longtemps avant la formation des corporations d'Asclépiades libres, des hommes de valeur avaient porté leur attention sur les questions qui intéressent l'art de guérir. Au VIIe siècle avant l'ère vulgaire, Alcman ou Alcméon de Crotone se livrait à la dissection des animaux, afin de mieux arriver à la connaissance de la nature humaine. A peu près vers la même époque, l'école de cette ville de la Grande Grèce brillait d'un vif éclat et donnait des médecins célèbres qui portaient au loin la renommée de leur patrie. De ce nombre fut Démocède qui guérit Darius et la reine Atossa. Herodicos de Selymbria, qui vivait antérieurement à la guerre du Peloponèse, était l'inventeur d'un traitement rationnel des affections au moyen d'exercices corporels ; sa méthode rencontra beaucoup de faveur au point que les malades abandonnaient les Asclépicions pour se faire soigner dans les gymnases(2). Ctésias, un Asclépiade de Cnide, avait acquis une réputation considérable à la cour d'Artaxerxès Mnémon où, durant dix-sept ans, il vécut comblé d'honneurs (3). Au cinquième siècle, le philosophe Démocrite s'était occupé de physiologie, de physique et de l'influence des milieux sur les maladies et les épidémies. Pythagore et ses disciples s'intitulaient fils d'Esculape et se réclamaient de leur titre de médecin. A l'apparition d'Hippocrate, le goût des études médicales s'était répandu dans toute l'Hellade, tant au contact des philosophes que des Asclépicions et l'art de guérir était en pleine évolution vers un développement libre et scientifique.

Une des causes qui contribuèrent surtout à cette transformation, fut l'organisation par les cités d'un service sanitaire gratuit, rendu nécessaire par le besoin de lutter contre les maladies fréquentes qui frappaient principalement les classes pauvres. Suivant Diodore de Sicile, cette institution remontait aux anciens législateurs qui avaient voulu que les indigents fussent traités aux frais du trésor public (4). Charondas, plus de six cents ans avant l'ère vulgaire, avait inscrit l'obligation des médecins publics dans les lois qu'il rédigea pour plusieurs cités de la Sicile et de la Grande Grèce. Xénophon fait dire par Cyrus qu'il existe, à sa connaissance, des villes pourvues de médecins publics. Or, c'était apparemment de la Grèce que voulait parler le fondateur de l'empire des Perses. Du temps d'Hippocrate la coutume s'était généralisée au point que la plupart des villes grecques possé-

(1) E. Curtius. — Hist. Gr. Trad. de A. Bouché. — T. V. p. 172.
(2) E. Littré. — Œuvres d'Hippocrate. T. I.
(3) V. Sur Ctésias : Diodore de Sicile : II, 32 et XIV, 46. Trad. Hoeffer.
(4) Diod. de Sic. : XII, 13 § 4 ; id. T. II, p. 178. — Xénophon. — Cyropédie, I, VI, § 9.

daient leurs médecins (1). Rappelons, en passant, que ce service municipal persista bien avant dans la période romaine, ainsi que cela se voit d'un rescrit d'Antonin adressé à la province grecque d'Asie et applicable à tout l'empire. L'assistance médicale y est réorganisée et le nombre des médecins publics est fixé d'après l'importance des villes (2).

Dans le principe, ces fonctions durent être remplies soit par des personnes déjà versées dans l'art de guérir, soit encore par des prêtres d'Esculape désireux de s'affranchir de la routine des temples et d'appliquer eux-mêmes leurs connaissances. L'importance que prit bientôt ce service secourable, aussi bien que les progrès accomplis par la science amenèrent les cités et les particuliers à créer de vastes officines appelées *Ietreia* ou *Iatria* dans lesquelles on prenait soin des malades et où ceux qui se destinaient à la pratique médicale pouvaient recevoir une éducation complète. « Leurs corps, dit Littré, étaient » façonnés aux attitudes régulières, leurs mains aux mouvements » réglés ; et cette gymnastique chirurgicale, si nécessaire pour que » toutes les opérations soient exécutées avec une précision qui d'ap- » prise, devient pour ainsi dire instinctive, était sans doute, comme » plusieurs autres gymnastiques, plus exacte alors qu'elle ne l'est » aujourd'hui pour nos élèves. Hippocrate a donné pour titre à l'un de » ses traités un de ces dispensaires où le médecin attitré avait ses » élèves, ses instruments, ses appareils et pansait ses malades (3) ». Gallien nous dit que ces établissements étaient spacieux, pourvus de larges portes et recevaient pleinement la lumière. De son temps, beaucoup de villes en faisaient construire de semblables, d'après les indications données par Hippocrate, pour le service des médecins qu'elles employaient.

Le praticien public visitait ses malades à domicile, ou bien encore les recevait à l'Iatrion à des heures déterminées. Là, entouré d'élèves et d'esclaves spéciaux appartenant à la cité, il donnait des consultations, pratiquait des opérations et distribuait même des drogues. Platon rapporte, en effet, qu'on se rendait à l'officine pour s'y faire administrer une potion purgative (4).

Pline dénonce les médecins de son temps, qui non seulement ne savent plus préparer leurs médicaments, mais ignorent même les substances qu'ils emploient; « anciennement, ajoute-t-il, les médecins grecs se comportaient différemment (5). ».

On doit tenir pour certain que non seulement les cités mettaient des officines complètes à la disposition de leurs médecins publics, mais encore qu'elles garnissaient ces iatria de médicaments, d'instruments

(1) A. Croiset. Hist. de la litt. Gr. T. IV, p. 185.
(2) V. Duruy. Hist. des Romains. T. V, p. 428.
(3) Littré. — Œuvres d'Hippocrate. T. III, p. 265.
(4) Platon. — Des lois. — I, p. 646.
(5) Pline. — Hist. nat., 34, 25.

et, en général, de tout ce qui était nécessaire. Xénophon appelait l'ensemble de ces devoirs publics « l'œuvre médicale de la cité ».

M. le Dr Vercoutre, dans une intéressante étude sur l'assistance médicale en Grèce, cite une inscription athénienne recueillie par Rhangabé, au sujet de la préparation des médicaments et de leur gratuité. On y voit qu'un médecin du nom d'Evenor, fils d'Evepias, est félicité par le peuple et reçoit des distinctions honorifiques pour avoir payé de ses deniers une somme de plus de cinq mille cinq cents francs en médicaments préparés par lui. « Or, dit justement M. Vercoutre, si Evenor est félicité, c'est évidemment parce qu'il a fait une dépense à laquelle il n'était pas tenu (1). »

Le dispensaire contenait toute une collection de machines et d'instruments nécessaires à l'exercice de la profession. Il suffit de parcourir les œuvres d'Hippocrate pour se convaincre que ceux-ci étaient nombreux et supposaient une culture singulièrement avancée de la science à une période déjà antérieure à Périclès (2). C'est ainsi que la réduction des fractures et l'opération de la trépanation étaient souvent faites avec succès. Il y avait des lits réservés pour les opérés non transportables ou pour les individus atteints d'affections très graves dont l'état devait être constamment surveillé par des aides ou infirmiers (3).

Hippocrate, dans son traité de l'officine, entre dans des descriptions minutieuses ; il indique les méthodes à suivre et les précautions à prendre dans les opérations importantes. On croirait assister à une leçon de clinique moderne à lire ce simple passage : « Les aides qui » entourent le malade présenteront la partie à opérer ; ils maintien- » dront le reste du corps dans l'immobilité ; silencieux, attentifs aux » ordres de celui qui leur commande (4) »

Tout le traité de l'officine et celui des fractures sont écrits dans le même sens. Ce sont des résumés de cours professés par le maître ou peut-être par d'autres que lui dont les noms ne sont pas parvenus jusqu'à nous (5). Les Iatria étaient considérés comme de véritables écoles de médecine, et, à Athènes, du temps de Socrate, la médecine y était enseignée au même titre que l'éloquence et les belles-lettres ; les maîtres recevaient un traitement de l'État (6).

Les cités se disputaient la possession des meilleurs médecins qu'elles rétribuaient largement au moyen d'un impôt spécial appelé l'*Iatricon*.

---

(1) Rhangabé. — N° 378, Antiquités Helléniques. Dr Vercoutre, Rev. Arch. 1880, p. 326.

(2) Littré. — Œuvres d'Hippocrate. T. III p. 178. Des plaies de tête.

(3) Duruy. — Hist. des Romains. T. V, p. 425. Dr Dechambre, Rev. arch. 1881, p. 53.

(4) Hippocrate. — De l'officine, n° 6.

(5) Littré. — Œuvres d'Hippocrate. T. III, p. 268.

(6) V. Wallon. — Histoire de l'esclavage dans l'antiquité. L. I. chap. IV. Du travail libre en Grèce, p. 147 et les notes.

Nous savons par Hérodote que Démocède, qui vivait dans le sixième siècle avant notre ère, reçut dès la seconde année de son arrivée à Egine, un talent de l'État, soit plus de cinq mille cinq cents francs de notre monnaie, pour y exercer en qualité de médecin public. Indépendamment de ce traitement déjà très considérable, les Athéniens lui payaient encore cent mines, ou environ sept mille francs pour venir donner des soins chez eux. Il faut croire que les mérites de Démocède n'étaient pas encore côtés assez haut, car la quatrième année de son départ de Crotone, sa patrie, Polycrate, tyran de Samos, l'attira à sa cour en lui offrant deux talents d'or.

L'inscription dite de Dali, trouvée il y a plusieurs années dans l'île de Chypre, contient un contrat passé quatre ou cinq siècles avant J.-C., entre la ville d'Haleum et un médecin du nom d'Onasilos, à l'occasion de soins à donner aux habitants pendant une épidémie. La stèle porte qu'Onasilos ou celui qui devait le suppléer serait payé en argent ou en terres. Haleum venait de subir un siège qui avait sans doute épuisé les ressources de ses habitants (1).

Ce que nous connaissons, tant par les écrivains anciens que par les nombreuses découvertes archéologiques, atteste suffisamment que toutes les municipalités d'origine grecque, rivalisaient de zèle, pour assurer chez elles l'important service public de l'assistance médicale.

Il devait encore exister d'autres établissements sanitaires publics en dehors des *Asclépieions* et des *Iatria*. C'est ce que fait présumer un fragment du poète et philosophe Cratès, qui vivait au Ve siècle avant notre ère. Il y est question d'un *Paionion*, situé au bord de la mer et placé sous l'invocation de Péon, le médecin des dieux. M. Daremberg croit avec beaucoup de raison qu'il s'agit là d'un sanatorium dirigé par des médecins laïcs et n'ayant rien de commun avec les temples d'Esculape. Peut-être était-ce un asile ou un hôpital à l'usage des convalescents (2).

Celui qu'on plaçait à la tête d'une officine municipale se nommait le *demosieuon*. A Athènes, le peuple le choisissait dans une assemblée où les candidats pouvaient faire valoir leurs mérites. On ne sait pas au juste quelle était l'étendue de leurs fonctions, mais il parait probable qu'ils devaient soigner gratuitement riches et pauvres qui se présentaient à l'*Iatrion* (3).

Le nombre des médecins publics était réglé d'après l'importance et les besoins de la cité. Ainsi, dans une ville comme Athènes il devait y avoir des Iatria dans les quartiers principaux. Un seul démosieuon

---

(1) Voir au sujet de l'inscription de Dali, diction. Larousse au mot Chypre.

(2) Daremberg. — De l'état de la médecine entre Homère et Hippocrate. — Rev. arch. 1869. — Voir aussi Docteur Vercoutre. — La médecine publique dans l'antiquité grecque ; Rev. arch. 1880. p. 348.

(3) V. S. Reinach. — Traité d'épigraphie, p. 50. — V. aussi Suidas. Lexique au mot démosieuon.

n'aurait pu suffire à la tâche. Cette opinion est non seulement conforme à la raison, mais elle est aussi d'accord avec Platon lorsqu'il dit que dans un État où abondent les malades, il faut que les officines publiques s'ouvrent en grand nombre.

Quelles étaient les conditions requises pour exercer la profession de médecin public ou privé ? L'opinion générale se montrait assez sévère envers ceux qui acceptaient la lourde responsabilité de soigner les autres, sans posséder toutes les connaissances nécessaires. « Dans » cette partie, disait Platon, il ne faut pas faire sur la cruche même » l'apprentissage du métier de potier ; on doit se préparer de longue » main avant de s'occuper de la santé de ses semblables libres ou » esclaves » (1). De tout temps on avait demandé au médecin des capacités réelles. La haute antiquité avait ses corporations ou familles d'Asclépiades qui se transmettaient de père en fils leur enseignement médical. Hippocrate appartenait à une de ces familles chez lesquelles la médecine était respectée comme un sacerdoce, aussi exige-t-il des qualités tout-à-fait particulières de la part de ceux qui veulent embrasser cette noble profession. « Celui, dit-il, qui désire exercer, » possédera des connaissances réelles et réunira, au besoin, les » conditions suivantes : dispositions naturelles, enseignement sérieux, » instruction à partir de l'enfance, amour du travail et longue » application » (2).

Aristote avait compté aussi dans sa famille des praticiens distingués, lui-même était médecin et, s'il renonça à diriger une officine patrimoniale de grande valeur, c'était pour se consacrer plus particulièrement à l'étude des sciences, des lettres et de la philosophie. Il importe d'ailleurs de remarquer, qu'à ce moment déjà la profession médicale avait perdu son caractère héréditaire par suite de la diffusion de l'enseignement dans les Iatria publics et privés. On peut conclure de ce que nous apprennent Hippocrate, Platon et Xénophon que les médecins, au cinquième siècle, étaient admis à exercer et à prêter le serment, après avoir suivi les cours d'une manière approfondie (3).

Il restait encore une coutume touchante, dernier vestige des anciennes traditions familiales de la médecine ; c'est celle que nous révèle le serment où l'on voit que le disciple s'engage à assister son maître dans le besoin et à donner l'enseignement gratuit à ceux de ses fils qui désireraient embrasser l'art de guérir.

A côté des médecins sédentaires libres ou payés par l'État, il se trouvait aussi, comme au temps des prêtres-asclépiades, des médecins voyageurs allant de ville en ville donner leurs soins aux malades. Ils passaient, avec raison, pour des hommes de valeur, avides de connaître et semant sur leur passage des bienfaits sans nombre. Hippocrate était partisan de cette méthode, il avait parcouru

---

(1) Platon. — Gorgias, 70.

(2) Hippocrate. — La loi. 1 et 2. V. Littré. — Œuvres d'Hipp. IV. p. 611.

(3) Platon.— Gorgias ; 70. — Xénophon. — Mém. sur Socrate. X. IV. ch. II.

beaucoup de pays et de tout ce qu'il avait vu, il lui était resté un grand fonds d'expérience. C'est à cette catégorie de docteurs *périodeutes* qu'il s'adresse lorsqu'il dit : « Si l'on veut, parcourant les villes pour » y pratiquer être réputé non seulement médecin de nom, mais encore » médecin de fait, il faut posséder des connaissances profondes et » constamment fortifier les dispositions naturelles que l'on a en » soi » (1). L'auteur des livres sur les épidémies, nous fait connaître que jamais, dans le cours de ses nombreuses pérégrinations, il n'épargna ni fatigues, ni dangers (2). Il alla jusque dans les contrées les plus sauvages telles que la Thrace et la Scythie ; partout on le voit faire des cures et justifier ainsi la bonne renommée qui entourait les médecins voyageurs.

Quoique rétribués par la Cité pour soigner les indigents et ceux qui se présentaient à l'*Iatrion*, les praticiens publics pouvaient aussi posséder une clientèle payante, tout comme les médecins privés. Hippocrate, qui tenait une officine, vivait de son art et même de son enseignement particulier, ainsi que cela se voit d'un passage du *Protagoras* de Platon, où il est question d'une somme d'argent portée au maître de Cos pour devenir médecin (3). L'obligation morale de la bienfaisance, qui a toujours été l'honneur de la profession, ne pouvait priver ceux qui acceptaient cette charge du droit de réclamer un salaire rémunérateur ; car, disait Aristote, ne doivent-ils pas gagner leur vie en guérissant les malades ? (4) Socrate, avec son esprit équitable jugeait même que le payement ne suffisait pas, et qu'il fallait encore y joindre la gratitude. « Celui qui s'abandonne aux médecins pour » qu'ils appliquent le fer et le feu, croit juste, après avoir enduré les » plus vives douleurs, de leur payer ce qui leur est dû et de leur vouer » en plus toute sa reconnaissance » (5).

La clientèle était fort variée : elle se composait de personnes d'un rang élevé aussi bien que de gens vivant simplement de leur travail. Parmi les corps de métiers indiqués dans les livres hippocratiques, on relève des charpentiers, des cordonniers, des corroyeurs, des mineurs, des vignerons, des tailleurs de pierres, des cuisiniers, des jardiniers, des palefreniers, etc., etc. (6). On voit par cette liste que l'ouvrier, en Grèce, au cinquième siècle avant notre ère, n'était pas le paria qu'on s'imagine souvent bien à tort. Toutes ces professions

---

(1) Hippocrate. — La loi. 4.

(2) La description qu'il donne des affections qui sévissaient de son temps en Grèce, notamment des érysipèles, des ulcères rongeurs, des fièvres à bubons, etc., etc., démontre que les médecins faisaient preuve d'un entier dévouement dans l'accomplissement de leurs pénibles devoirs professionnels. (V. Hippocrate. Epidémies. L. III T L. III. Ed. Littré p. 75.)

(3) Littré. — Œuvres d'Hippocrate. T. I. p. 343 ; T. IV. p. 613. — V. Duruy. — H. d. Rom. T. v. p. 426. note 5.

(4) Aristote. — Politique. III, 11.

(5) Xénophon. — Mémoires sur Socrate. L. I. ch. II. § 25.

(6) Littré. — Œuvres d'Hipp. T. V. p. 15.

étaient exercées par des hommes libres ; en cas de maladie, ils se faisaient traiter gratuitement soit à l'Asclépieion, soit à l'Iatrion public ; ceux qui désiraient recevoir des soins spéciaux payaient les médecins comme cela se pratique de nos jours.

En réalité, les dispensaires publics étaient surtout fréquentés par les indigents et les esclaves ; et bien que ceux-ci ne fussent pas soignés directement par le praticien libre, il est naturel de penser que lui et ses aides libres se réservaient la surveillance des remèdes prescrits par les infirmiers de condition servile attachés à l'établissement.

Dans cette Grèce antique, encore si mal appréciée, il n'était pas rare de voir les praticiens se signaler comme bienfaiteurs du peuple. On pouvait dire de beaucoup de ces hommes dévoués, toujours en présence de la souffrance et du malheur, qu'en eux battaient des cœurs de philanthropes. Hippocrate avait fait de la charité une des qualités morales du médecin et Socrate rangeait la médecine parmi les arts qui ont le bien pour objet (1).

Les monuments ne manquent pas pour montrer que cette vertu était sincèrement pratiquée par amour de l'humanité. Ainsi sur une stèle trouvée il y a quelque temps dans les ruines de l'Asclépieion d'Athènes, on lit que Pheidias, au quatrième siècle, avait exercé sa charge de médecin public tout-à-fait gratuitement et par pur désintéressement. La Cité reconnaissante lui avait voté un décret de remerciment (2).

Une inscription récemment trouvée à Cos, rapporte M. Duruy, est un témoignage honorifique en faveur d'un médecin qui, durant une épidémie, s'était particulièrement distingué par son dévouement (3).

Un des documents les plus intéressants des recueils épigraphiques grecs est, sans contredit, l'inscription découverte, il y a peu d'années à Bryconte, dans l'île de Carpathos, entre Rhôdes et la Crète. La traduction et l'interprétation sont dues à M. Carle Wescher. Il s'agit d'un décret récompensant le médecin public Ménocrite, dont l'arrière grand'père fut, à ce que l'on croit, le philosophe pythagoricien Epicharme, né à Cos et mort en l'an 410 environ avant J.-C. Epicharme avait eu pour fils Thyrson, père de Métrodore et aïeul de Ménocrite.

C'était une famille de médecins célèbres qui avait conservé parmi ses membres les saintes traditions d'honneur et de bienfaisance. Ménocrite est loué par ses concitoyens pour son grand désintéressement et, bien que le texte soit assez long, nous croyons que, vu son importance, il mérite d'être reproduit en entier. Le préambule et la fin de l'acte manquent, le marbre ayant été brisé :

« Un citoyen de la ville de Bryconte a fait la proposition suivante. :

« Attendu que Ménocrite, fils de Métrodore de Samos, ayant été » médecin public pendant plus de vingt ans, n'a cessé de soigner

(1) Platon. Gorgias. 55. — Hippocrate. Ed. Littré. T. IX. Préceptes. 6.

(2) P. Girard. — L'Asclépieion, p 84. note.

(3) V. Duruy. — Hist. des Rom. V. p. 426 et la note.

» tout le monde avec zèle et empressement ; que, dans la pratique » de son art et dans le reste de sa conduite il s'est montré irrépro- » chable.

« Attendu qu'une peste s'étant déclarée et ayant mis en danger la » vie d'un grand nombre, non seulement de citoyens, mais encore » d'étrangers domiciliés dans la cité, Ménocrite, à force de soins et » de patience, a eu la plus grande part au rétablissement de la santé » publique.

» Attendu qu'au lieu de se faire payer, il vit dans la pauvreté et » qu'il a sauvé beaucoup de citoyens atteints de dangereuses maladies » sans accepter de salaire conformément aux lois et à la justice ; » qu'il n'a jamais hésité à se déplacer pour visiter les habitants des » environs.

« Pour que le Peuple de Bryconte fasse preuve, lui aussi, de recon- » naissance en rémunérant par des honneurs les médecins dignes » d'éloges ; le décret ayant été ratifié :

« Il a plu au Peuple de Bryconte de louer Ménocrite, fils de Métro- » dore de Samos ; de le couronner d'une couronne d'or et de proclamer » aux jeux Esculapiens que le Peuple de Bryconte loue et couronne » d'une couronne d'or Ménocrite à cause de son savoir et de sa vertu ; » qu'il soit permis à Ménocrite d'assister aux fêtes que célèbrent les » Brycontiens ; que le trésorier public acquitte la dépense faite pour » la couronne ; qu'après la ratification du présent décret le Peuple » désigne sur-le-champ un citoyen ; que le citoyen désigné annonce » au Peuple assemblé la remise de la couronne ; qu'il fasse consacrer » et ériger dans le temple de Neptune Porthmios une stèle de marbre » sur laquelle on inscrira le décret par lequel le Peuple de Bryconte » honore Ménocrite, fils de Métrodore de Samos, à cause de son savoir » et de sa vertu » (1).

Des localités de moindre importance rendaient aussi hommage au mérite de leurs médecins publics chaque fois qu'ils avaient fait preuve de dévouement, témoin cet autre marbre découvert dans les ruines de l'obscure cité de Rodiapolis, en Lycie, sur lequel se trouve conservé le nom d'un de ces disciples d'Esculape « si estimés de leur vivant, dit » M. S. Reinach, si oubliés aujourd'hui ! Héraclite, le Rhodien, dit le » décret, fut également honoré par les Rhodiens, les Alexandriens, » les Athéniens, le tribunal sacré de l'aréopage et les philosophes » épicuriens d'Athènes ; il était célèbre comme médecin et comme » auteur de traités médicaux ; il donnait ses soins gratuitement et » éleva à ses frais, un temple et des statues à Esculape et à Hygie » (2).

Combien de ces bienfaiteurs que les cités grecques récompensaient par des honneurs publics ne restent pas encore ignorés, en attendant

---

(1) Revue archéologique. 1863. p. 469. Id. 1880. p. 318-319.

(2). S. Reinach. — Traité d'Epigrap. Grec. p. 50.

que de nouvelles découvertes archéologiques fassent connaître leurs noms au respect public !

Suivant une antique coutume qui remontait sans doute aux premiers Asclépiades des temples, les médecins grecs étaient groupés en corporations placées sous l'invocation d'Asclépios, comme tant d'autres ayant également leur divinité protectrice (1). A Athènes notamment, où les médecins étaient fort nombreux, ils se réunissaient deux fois par an et offraient alors des sacrifices à Esculape et à Hygie pour les remercier en leur nom propre et au nom de leurs clients, des guérisons obtenues. L'institution n'était, en définitive, qu'une réminiscence des anciennes associations d'Asclépiades laïcs et libres dont il a été parlé plus haut. Le texte du serment en est une preuve évidente. On sait aussi que la médecine sortie des sanctuaires où elle avait pris naissance, conserva toujours des traces de sa première origine, notamment une grande vénération envers les dieux et Esculape. Cette piété a fait supposer, à tort, que des hommes de science comme Hippocrate croyaient au surnaturel. Il n'en était rien ; l'antiquité pensait que tout remède devenait impuissant contre la volonté des immortels : « Pour l'ensemble des maladies, dit l'auteur du traité *De la bienséance*, » la médecine est, dans la plupart des cas, pleine de révérence à » l'égard des dieux. Devant les dieux, les médecins s'inclinent ; car » l'art de guérir n'a pas une puissance qui surabonde » (2).

On avait aussi senti le besoin de combattre l'envahissement du charlatanisme que les écrits hippocratiques signalent comme une plaie dangereuse pour la santé publique, grâce à l'aveugle complaisance des riches qui payent largement les imposteurs. Le maître déplore que les lois soient impuissantes et qu'elles ne puissent atteindre les empoisonneurs du peuple (3).

Nous savons par Platon que, de son temps, à côté des médecins autorisés, leurs aides et même les esclaves des dispensaires publics traitaient en fraude des malades par des méthodes empiriques. La corporation était donc une ligue de défense en même temps qu'une manifestation à la fois pieuse et humanitaire. Unis, les médecins pouvaient faire valoir leurs droits et empêcher, dans une certaine mesure la concurrence des praticiens marrons.

Les membres du corps médical étaient liés par un serment dont la formule très ancienne est mentionnée dans les œuvres d'Hippocrate. Avant de pouvoir se livrer à la pratique de la médecine, le disciple promettait de n'administrer à personne aucune substance capable de donner la mort, il prononçait en outre les paroles sacramentelles suivantes : « *Je jure par Apollon, médecin, par Esculape, par Hygie et*

(1). V. A. Croiset. Hist. d. l. litt. Gr. T. IV. p. 185.

(2) — Hippocrate. — De la bienséance, 6. — V. aussi P. Girard. — L'Asclépieion. p. 87.

(3) — Littré. — Œuvres d'Hippoc. IV. p. 635 — id. IX. p. 247.

» *Panacée, par tous les dieux et toutes les déesses, les prenant à témoin* » *que je remplirai suivant mes forces et ma capacité le serment dont voici* » *la teneur : Je mettrai mon maître de médecine au même rang que les* » *auteurs de mes jours. Je partagerai avec lui mon avoir, et, le cas* » *échéant, je pourvoirai à ses besoins. Je tiendrai ses enfants pour des* » *frères, et, s'ils désirent apprendre la médecine, je la leur enseignerai* » *sans salaire ni engagement. Je ferai part des préceptes, des leçons* » *orales et du reste de l'enseignement à ceux de mon maître et aux dis-* » *ciples liés par un engagement et un serment suivant la loi médicale,* » *mais à nul autre. Je dirigerai le régime des malades à leur avantage,* » *selon mes forces et mon jugement et je m'abstiendrai de tout mal et de* » *toute injustice. J'exercerai mon art et passerai ma vie dans l'innocence* » *et la pureté* » (1).

Le texte contient encore quelques autres passages relatifs notamment à la discrétion professionnelle et au respect dû aux femmes.

Le serment, dit d'Hippocrate, est une des pages qui font le plus d'honneur à l'antiquité ; il s'en dégage un grand sentiment de bienveillance envers l'humanité et une haute idée des devoirs de la profession médicale. C'est ainsi que les Arabes l'avaient jugé en imposant à leurs docteurs l'obligation de le prêter (2).

Dans aucune autre sphère de l'activité publique ou privée on ne retrouve des règles aussi précises et aussi protectrices de la vie du citoyen. C'est, qu'en Grèce, on estimait avec raison, que la pratique de la médecine devait être considérée comme la plus noble des professions (3). A Athènes, elle était interdite aux esclaves et aux femmes ; cependant, dans la suite, on permit à ces dernières de donner des soins spéciaux aux personnes de leur sexe (4).

Sous ce rapport, le génie de la Grèce se montra supérieur à celui de Rome où l'art de guérir était surtout le propre des esclaves et des affranchis.

Qui pourrait blâmer les Grecs de cet excès de prudence ? « La pro- » fession médicale, fait justement observer Littré, n'est-elle pas une » des plus difficiles qui puisse échoir à un homme ? Responsabilité » grave, puissance limitée, obscurité des cas divers, occasion fugitive, » impossibilité de revenir sur ses pas. Certes, on ne peut jouer » avec le dangereux serpent d'Épidaure ! Joignez à cela les périls » personnels attachés à l'étude et à la pratique ; joignez le perpétuel » contact avec la souffrance et la mort ; joignez la culture scientifique » qui affermit et agrandit l'esprit, joignez les sentiments d'humanité » qui président à l'exercice d'un art essentiellement bienfaisant, et » vous ne serez pas étonné que cette grave profession ait inspiré, dès » la haute antiquité, un morceau d'un caractère aussi élevé que le

(1) Littré. — Œuvres d'Hypp. Le serment. T. IV. p. 63.
(2) id. id.
(3) Hippocrate. — La loi, 1.
(4) V. Wallon. — Histoire de l'esclavage dans l'antiquité. T. 1, p. 146, note 3.

» serment dit d'Hippocrate. Mais les Grecs, et cela mérite notre admi-
» ration, les Grecs qui, en introduisant les premiers, l'élément physio-
» logique dans la médecine, empirique jusqu'alors, ont si puissam-
» ment agi sur son avenir scientifique, sont aussi les premiers, pour
» notre occident du moins, qui aient agi sur son avenir moral en en
» formulant tout d'abord les devoirs essentiels » (1).

Hippocrate et son école ont contribué pour une large part à assurer à la médecine grecque cette renommée secourable et ce caractère tout empreint de philanthropie que nous nous plaisons encore à admirer après une aussi longue série de siècles.

La vie du maître ne nous est pas parfaitement connue. On sait qu'il naquit dans l'île de Cos et qu'il reçut sa première éducation des prêtres du temple d'Esculape. Bientôt il s'affranchit de l'enseignement sacerdotal et préféra s'instruire en voyageant. Athènes était déjà, à ce moment, le centre intellectuel de la Grèce ; Hippocrate vint s'y fixer et, vers l'an 430 avant notre ère, nous le voyons exercer activement dans cette ville comme médecin et comme écrivain. Au troisième livre des épidémies, il décrit la grande peste qui envahit l'Asie et l'Europe, et, suivant ce qu'il rapporte, on peut conjecturer qu'il avait voyagé avec ses fils et ses disciples dans la Grèce, en partie pour prendre des mesures prophylactiques contre le fléau et en partie aussi pour donner des secours là où il sévissait (2). Lui-même se distingua au plus fort de l'épidémie, à Athènes et dans toute l'Attique. Varron dit qu'il sauva les champs et les villes, et Pline nous fait connaître, qu'après la disparition de la terrible maladie, la Grèce lui décerna les mêmes honneurs qu'à Hercule. Les Athéniens lui érigèrent une statue en fer avec cette inscription : » A Hippocrate notre sauveur et notre bienfaiteur ». Il reçut aussi une couronne d'or et l'initiation aux mystères de Cérès et de Proserpine, aux frais de l'État.

Le décret porte en outre, que le couronnement se fera aux grandes panathénées ; que les enfants de Cos seront admis au gymnase d'Athènes où ils recevront l'éducation aux frais de l'État ; enfin qu'Hippocrate, sa vie durant, aura droit de cité et sera nourri au prytanée (3).

Ce grand homme accomplit une longue carrière entièrement consacrée au bien. Après sa mort arrivée à Larisse, dans le milieu du quatrième siècle, ses fils et arrière-petits-fils continuèrent d'exercer la médecine et maintinrent en honneur l'école de Cos qu'ils avaient illustrée.

Hippocrate a laissé une œuvre considérable. Beaucoup de ses écrits

---

(1) Littré. — Œuvres d'Hippocrate, T. IV, p. 625.
(2) Littré. — Œuvres d'Hippocrate. T. VII, préface, p. 37.
(3) id. — id. id. T. IX, page 461.

sont perdus ; d'autres parmi ceux qui portent son nom passent pour apocryphes ; on suppose qu'on lui a attribué une certaine quantité de notes et d'observations provenant de son enseignement ou de ses disciples. Nous ne pouvons nous occuper ici que de ce qui touche à l'assistance ou aux qualités du médecin ; le reste est du domaine de la science médicale proprement dite.

La conception morale qu'il se fait de la profession parait si parfaite, qu'on peut difficilement supposer que les règles tracées par le maitre puissent jamais être observées à la lettre. Dans cet ensemble admirable, tout concourt non seulement à relever la dignité du médecin, mais aussi à faire servir ses qualités privées au soulagement et à la satisfaction du malade. C'est ainsi qu'il veut qu'il ait une mine avenante et que sa tenue inspire la confiance. Il va même jusqu'à recommander une odeur discrète de parfums, comme étant favorable à la bonne appréciation qu'on doit avoir de sa personne. Au moral, il exige de lui un discernement exquis, un jugement sain, un caractère mêlé de douceur et de fermeté. Il faut qu'il souffre de la souffrance des autres et que son âme compatissante aime à s'attendrir sur les maux qu'il a devant lui (1). « Comment, dit-il, compter sur son humanité, s'il » n'aborde ses malades qu'avec une gaieté révoltante ou avec une » humeur brusque et chagrine ? »

« Ceux qui pratiquent leur art en interrogeant la nature, savent ce » qu'est la souffrance. Le maitre doit conduire ses disciples dans les » séjours de la douleur, les mettre auprès de ceux qui sont terrassés » par les maladies et les épidémies, les forcer à épier l'ennemi et » chercher à le vaincre par toutes les ressources qu'offre l'art » médical » (2).

Les remarques sur la conduite que doit tenir le médecin sont d'une grande hauteur de vue. Il ne cesse de recommander d'être doux envers les malades. Le vrai praticien ne fera rien qui soit entaché de recherche ou d'ostentation. Il sera prêt à toute éventualité et pourvu de tous instruments et médicaments nécessaires. Il doit agir et ne pas se perdre dans d'inutiles considérations ou raisonnements, le patient a besoin avant tout de son intervention secourable. Il fera toute chose avec calme et autorité et ne laissera jamais rien apercevoir au malade de ce qui arrivera ni de ce qui le menace. Il placera un élève auprès de son chevet afin de veiller aux remèdes et ne s'en remettra pas, pour ce soin, à des personnes étrangères à l'art. Hippocrate ajoute, que le médecin doit transmettre tous les préceptes de bienséance à ses élèves qui les enseigneront à d'autres, à leur tour, « car il est glorieux de conserver ce qui est bon parmi les hommes » (3).

(1) Hippocrate. — Du médecin; id. Epidémies. L. V. § 14 ; id. La loi, § 2; id. Bienséance, § 2 ; id. Préceptes, § 5.

(2) Hippocrate. — Epidémies. L. IV. § 5.

(3) id. De la bienséance. V. Littre. Œuvre d'Hipp T. IX. p 237-245.

Il estimait que le praticien ne possèdera jamais les qualités qui doivent faire de lui l'homme de bien par excellence, si, dans l'exercice de sa profession, il est constamment guidé par des considérations de lucre et s'il ne se dévoue qu'au service des gens riches. Ecoutons ces belles paroles dans lesquelles se révèlent les sentiments les plus nobles.

« Il ne faut pas quand on est appelé près d'un malade, commencer » par s'occuper des honoraires, car on suscite en lui cette pensée que » n'ayant pas de convention, il sera abandonné ou négligé. Le souci » des honoraires est nuisible au patient, surtout dans les maladies » aiguës. Le médecin honorable s'attache à ce qui est utile et glorieux. » Il vaut mieux faire des reproches à des gens qu'on a sauvés, que » d'exploiter ceux qui sont en danger. Je recommande de ne pas » pousser trop loin l'âpreté et d'avoir égard à la fortune et aux res- » sources ; parfois même vous donnerez des soins gratuits, rappelant » ou le souvenir passé d'une obligation ou le motif actuel de la répu- » tation. S'il y a lieu de secourir un homme étranger et pauvre, c'est » surtout le cas d'intervenir ; car, là où est l'amour des hommes est » aussi l'amour de l'art.

» Quelques malades sentant que leur mal est loin d'être sans danger » et se fiant à l'humanité du médecin, recouvrent la santé. Il est bien » de présider à la maladie pour la guérir, à la santé pour la conserver, » à la santé aussi pour y mettre la bonne grâce » (1).

Les médecins grecs ont toujours observé rigoureusement les préceptes d'Hippocrate concernant les soins à donner aux indigents. A la fin du IVme siècle après J.-C., Libanius, un des derniers représentants de la grande école Hippocratique, parle encore des nombreux praticiens qui venaient de leurs deniers au secours des pauvres.

Hippocrate vécut de son travail, mais ne s'attacha pas à la gloire et aux richesses dans l'accomplissement des devoirs de sa profession. Son principal objectif fut la recherche de la vérité, c'est-à-dire de la science et le soulagement de l'humanité souffrante. Pendant le cours de sa longue existence, il ne cessa de pratiquer le bien et rien ne peut mieux rendre la haute idée qu'il s'était formée de l'assistance médicale que ce magnifique portrait du praticien dans lequel il s'est peint sans le vouloir :

« Le médecin digne de ce nom est celui qui est entouré de l'estime » publique grâce à son savoir ; celui aux yeux duquel tous les malheu- » reux sont égaux, comme tous les hommes le sont aux yeux de la » divinité ; qui accourt avec empressement à leur voix, leur parle » avec douceur, les écoute avec attention, supporte leurs impatiences » et sait leur inspirer cette confiance si nécessaire pour leur rendre la » santé » (2).

---

(1) Hippocrate. — Préceptes. — Edition Littré. T. IX. voir pp. 247 à 255.

(2) Hippocrate. — Préceptes.— V. l'abbé Barthélemy — Anacharsis, ch. 73.

L'antiquité vénéra Hippocrate à l'égal d'un dieu. Pendant de nombreux siècles sa doctrine demeura en grande estime et fut en quelque sorte le code de la bienfaisance de la profession médicale. Les préceptes qu'il formula en règles ne sont pas à vrai dire de lui ; il les avait recueillis dans les traditions d'honneur transmises par les familles des Asclépiades ; mais, à ce titre, ils montrent, mieux peut-être que ne le pourrait faire l'histoire, l'esprit philanthropique et humanitaire qui a caractérisé la Grèce à travers les âges.

GAYLAMOUNT
PAMPHLET BINDER
~
Manufactured by
GAYLORD BROS. Inc.
Syracuse, N. Y.
Stockton, Calif.